



FETES TON ANNIVERSAIRE A LA MAISON DE LA NATURE

Animation au choix parmi les suivants :

- Atelier créatif Hérisson chaussette OU Tête de gazon (3/5 ans)
- Atelier créatif Bâton de pluie nature (3/5 ans)
- Atelier créatif Décores ton nichoir (à partir de 6 ans)
- Atelier créatif Fabriques ton abri à insectes (6/13 ans - de mars à juin)
- Atelier créatif Fabriques ton attrape-rêves (7/10 ans)
- Atelier créatif Fabriques ton terrarium (7/10 ans)
- Atelier créatif Fabriques ta pinata (7/10 ans)
- Atelier cuisine au choix : Pâtes de fruits au miel OU Sucettes fraises miel OU Bonbons choco miel (tous âges)
- Animation Chasse aux trésors nature (à partir de 6 ans)



Choisis une date :
un mercredi ou un samedi
de 14h à 16h30

Choisis une animation
qui aura lieu de 14h15 à
15h45

Amènes ton gâteau et
tes boissons : de 15h45
à 16h30

3.50€ par enfant pour
les loonois et 4.50€ par
enfant pour les
extérieurs SUR CARTE
PASSALOON 1.50€
OBLIGATOIRE

MINIMUM 10 ENFANTS
MAXIMUM 15 ENFANTS

MAISON DE LA NATURE
PARC GALAME
660 RUE GASTON DEREUDRE
59279 LOON PLAGE

TEL 03.28.59.63.58

parcgalame@loonplage.org
www.parcgalame.org

REGLEMENT INTERIEUR ANNIVERSAIRE

Le présent règlement s'applique à toute personne achetant la prestation anniversaire.

2° : INSCRIPTION

Toute personne souhaitant bénéficier de la prestation anniversaire doit réserver à l'accueil de la Maison de la Nature ou par mail parcgalame@loonplage.org ou par téléphone 03.28.59.63.58.

Les tarifs sont les suivants :

- 3,50 € par enfant pour les loonois (sur carte Passaloon 1.50€ obligatoire)
- 4,50 € par enfant pour les extérieurs (sur carte Passaloon 1.50€ obligatoire)

Pour bénéficier de la prestation anniversaire il faut un minimum de 10 enfants et maximum 15 enfants. Un accompagnant adulte ou 2 doivent être présent(s) et aider tout le temps de la prestation. L'accueil des enfants se fait à 14h à l'accueil de la Maison de la Nature et jusque 14h15 laissant un temps pour les retardataires.

3° : ANIMATION AUX CHOIX

- Atelier créatif au choix : Hérisson chaussette OU Tête de gazon, Bâton de pluie, Décores ton nichoir, Fabriques ton abri à insectes, Fabriques ton terrarium, Fabriques ton attrape rêves, Fabriques ta pinata
- Atelier cuisine au choix : Pâtes de fruits au miel, Sucettes fraise miel OU Bonbons choco miel
- Animation Chasse au trésor nature

4° : OUVERTURE La prestation anniversaire est proposée tout au long de l'année les mercredis et les samedis ainsi que pendant les petites vacances scolaires du mardi au samedi (sauf jours fériés). Les horaires de la prestation sont : de 14h à 16h30.

5° : DETAIL DE LA PRESTATION ANNIVERSAIRE

Accueil des enfants à partir de 14h et jusque 14h15. L'animation a lieu de 14h15 à 15h45 en présence d'un animateur dans la salle pédagogique 1 ou 2 suivant l'animation choisie au préalable. Le ou les accompagnants doive(nt) assister à l'atelier impérativement et reste(nt) responsable(s) des enfants. Goûter (apporté par l'accompagnant avec assiettes et gobelets en papier, veillez à protéger les tables : des nappes sont fournies par nos soins pour éviter les brûlures avec les bougies ou vous pouvez vos nappes) puis ouverture des cadeaux de 15h45 à 16h30 uniquement en présence du ou des'accompagnant(s) dans la salle pédagogique 1 ou 2 suivant l'animation choisie au préalable. 16h30 Fin de la prestation. Nous demandons de restituer la salle dans l'état de départ (petit matériel de nettoyage à disposition dans les salles prévu à cet effet).

6° : RESPONSABILITE DE L'EXPLOITANT

L'exploitant décline toute responsabilité en cas de vol d'objets personnels.

7° : RESPONSABILITE DES UTILISATEURS

L'accompagnant et l'animateur sont responsables des enfants sous leurs gardes et doivent participer au bon déroulement de la prestation. L'accompagnant, l'animateur et les enfants s'engagent également à respecter les lieux, la propreté de la salle, à ne pas fumer ou ne pas introduire de boissons alcoolisées dans l'enceinte de la Maison de la Nature.

8° : MODALITES DE PAIEMENT La prestation doit être payée au plus tard 48 heures avant la date choisie par chèque à l'ordre de Parc Galamé Loon-Plage, en espèces, ou en CB sur la base minimum de 10 enfants soit :

- 35€ (trente-cinq euros) pour les enfants loonois.
- 45€ (quarante-cinq euros) pour les enfants extérieurs.

La prestation ne pourra pas être remboursée en cas de problème le jour même. Si le nombre d'enfants est supérieur à 10, l'accompagnant fera l'appoint le jour même.

9° : ANIMAUX Les animaux domestiques ne sont pas admis.

10° : NON RESPECT DU REGLEMENT INTERIEUR Le non-respect du présent règlement entraîne le droit pour l'exploitant d'exclure de l'accès sans aucun remboursement des droits d'accès acquittés par le participant. Toute acquisition de titre de paiement vaut acceptation du présent règlement.